

SEANCE DU 18 MAI 2017

Présents : MM M^{mes} Alaux, Blanc, Bressand, Descamps, Echerbault, Folcher, Gonzalez, Gotti, Granziera, Grimal, Guilleminot, Millerand, Pezzot, Serre, Schmitt, Trapied, Zanchetta, Sébastianelli, Vintillas.

Excusés : N de Munter ayant donné pouvoir à I. Grimal
J. Saez ayant donné pouvoir à M-O Folcher
A. Anselme ayant donné pouvoir à L. Gotti

Absent : Marion Carsi

Secrétaire de séance : Isabelle Grimal

ORDRE DU JOUR

1 - Indemnités de fonction des élus

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de l'indice 1015 à l'indice 1022 et de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er février 2017. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme les indemnités de fonction à 36% pour le maire et à 15,10% aux adjoints et conseillers délégués, de l'indice brut 1022.

2 - Avenant n°4 – concession d'aménagement – zone d'aménagement concerté « Cœur de village »

Le conseil municipal, à 18 voix pour et 4 abstentions, charge Monsieur le Maire de signer l'avenant n°4 au traité de concession, pour la prolongation de 3 mois, soit jusqu'au 11 juillet 2017, durée nécessaire à la vente des derniers lots de la tranche 1 phase 1 et à l'achèvement des travaux différés devant l'ilot collectif.

3 – Avenant photovoltaïque

Le présent avenant à la promesse de bail emphytéotique porte sur la modification de l'article 8 « loyer » concernant la révision du loyer qui démarrerait à compter du quinzième anniversaire de la date d'entrée en jouissance, et non pas dès l'entrée en jouissance. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à 19 voix pour et 3 contre, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.